Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit d'auteur sur le patrimoine

Par agathe

Bonjour,

je me demandais pourquoi il n'y a pas de droit d'auteur sur le patrimoine à caractère scientifique ?

Merci pour vos réponses!

Par ESP

Bonjour
C'est un peu succin, qu'évoquez vous exactement par "patrimoine"...
[url=https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d%27auteur#:~:text=La%20D%C3%A9claration%20universelle%20des%20droits,'auteur%20(article%2027).]https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d%27auteur#:~:text=La%20D%C3%A9claration%20universelle%20des%20droits,'auteur%20(article%2027).[/url]

Par agathe

Je voulais parler des droits patrimoniaux...
Dans ce cas, le patrimoine scientifique, ce serait aussi bien les établissements de recherche, que les pratiques des communautés scientifiques, les archives de la science, des administrations scientifiques...

En fait, je dois faire un exposé sur "les obstacles juridiques à la valorisation du patrimoine par la réalité augmentée" (ces obstacles sont le droit d'auteur et la protection des bases de données).

Dans un article, il y a écrit (concernant l'obstacle que constitue le droit d'auteur): "Premièrement, la majorité des lieux ou objets concernés par la réalité augmentés sont anciens ou présentent un intérêt scientifique. Cette précision factuelle permet de comprendre qu'il est plus simple de développer une application de réalité augmentée sur ce qui est ancien ou à caractère scientifique que ce qui est à caractère artistique en raison de l'absence de droit d'auteur sur les premiers"